

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 71, après le mot :

« physiques »,

insérer les mots :

« , la situation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.